

Dépêche AEF : Contrôle continu, jurys d'harmonisation, prise en compte de l'assiduité... J-M Blanquer détaille les modalités du bac 2020

MISE À JOUR Contrôle continu, jurys d'harmonisation, prise en compte de l'assiduité... J-M Blanquer détaille les modalités du bac 2020

"L'ensemble du bac général et technologique sera validé en contrôle continu. Nous avons écarté la solution mixte de faire passer une ou deux épreuves car nous ne pouvons garantir la tenue d'épreuves écrites", a annoncé le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Jean-Michel Blanquer, lors d'une conférence de presse le 3 avril 2020. L'oral de français et les oraux de rattrapage sont maintenus. "Être présent jusqu'au 4 juillet sera une condition *sine qua non* d'obtention du diplôme", a précisé le ministre. Bac professionnel, DNB, BEP, CAP seront aussi validés en contrôle continu.



Jean-Michel Blanquer, le 3 avril 2020 Droits réservés - DR

La session 2020 du baccalauréat restera dans l'histoire. En plus d'être la dernière version du bac passé par série, avant de laisser la place aux épreuves de spécialité dès l'année prochaine, le format de cette session sera unique (1).

Vendredi 3 avril 2020, trois semaines après la suspension de l'accueil des élèves dans les écoles et établissements scolaires en raison du confinement lié à l'épidémie du Covid-19, le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Jean-Michel Blanquer, a présenté à la presse les modalités du baccalauréat 2020 (2) et des autres examens.

Un format aménagé par la force des choses, puisque les élèves auront été absents a minima un mois et demi des bancs de l'école, la date de reprise des cours la plus optimiste étant le 4 mai ([lire sur AEF info](#)). "Les conditions d'apprentissage n'auront donc pas été bonnes", a expliqué le ministre, à la veille du premier jour des vacances de printemps pour les élèves de la zone C.

"Nous ne pouvons garantir la tenue d'épreuves écrites"

De fait, organiser le baccalauréat dans les conditions des années précédentes était devenu impossible. La veille, le Premier ministre, Édouard Philippe, avait indiqué pencher pour un baccalauréat passé en contrôle continu intégral ([lire sur AEF info](#)).

C'est l'option qu'a présentée Jean-Michel Blanquer, alors que l'hypothèse de maintenir une voire deux épreuves était envisagée ([lire sur AEF info](#)). "L'ensemble du baccalauréat général et technologique sera validé en contrôle continu. Nous avons écarté la solution mixte de faire passer une ou deux épreuves car nous ne pouvons garantir la tenue d'épreuves écrites. C'est la solution la plus simple et la plus juste dans les conditions actuelles", a-t-il estimé.

L'ensemble des épreuves sera validé par les notes obtenues pendant les trois trimestres de terminale, à l'exception des notes obtenues pendant la période de confinement. Les coefficients des disciplines sont maintenus. Les notes des épreuves anticipées de français passées en première sont conservées. "Dans l'hypothèse où il n'y aurait pas de retour en classe d'ici la fin du mois de juin, ce seront les notes des deux premiers trimestres qui compteraient", a-t-il souligné. Ce même principe vaudrait dans le cas où la date de retour en classe différerait selon les territoires.

L'assiduité jusqu'au 4 juillet "condition sine qua non"

Jean-Michel Blanquer a en outre expliqué que les mentions étaient maintenues et qu'il y aura un "jury d'harmonisation", présidé par un

universitaire et composé d'inspecteurs et de professeurs. Celui-ci étudiera les livrets scolaires "pour regarder le cas de chaque élève, valoriser ses progrès, garantir l'équité et l'harmonisation des notes afin de tenir compte des différences de notation entre établissements". L'assiduité des candidats, notamment pendant la période de confinement, "sera regardée", et "être présent jusqu'au 4 juillet sera une condition *sine qua non* d'obtention du diplôme", a précisé le ministre.

Les oraux de rattrapage sont maintenus et se tiendront début juillet, pour les élèves ayant obtenu entre 8 et 10 sur 20. En outre, la session traditionnelle de septembre, pour les candidats empêchés, se tiendra également. Néanmoins, contrairement à ce que le ministre avait indiqué lors de la conférence de presse, les candidats libres et les candidats des établissements hors contrats, si on leur a délivré un livret scolaire (comme c'est le cas du Cned, par exemple), ne la passeront pas nécessairement : un jury examinera leur livret, comme pour les autres candidats, ainsi que l'a expliqué Jean-Michel Blanquer dans la soirée [sur France 2](#) et comme la [foire aux questions](#) du ministère, publiée à la mi-journée et mise à jour depuis, l'écrit. Mais si le livret "ne permet pas la délivrance du diplôme", le jury pourra dès lors proposer de passer la session de septembre.

La session de septembre devrait en revanche et exceptionnellement concerner les candidats ayant obtenu moins de 8 sur 20, sous réserve de la validation du jury d'examen (avec des critères de motivation et d'assiduité). Il n'a pour l'heure pas été précisé si les élèves ayant échoué aux rattrapages en juillet pourront aussi passer la session de septembre.

Le baccalauréat professionnel et le baccalauréat agricole seront "validés par le contrôle en cours de formation déjà passé" et par les notes obtenues durant l'année. Pour les candidats au bac professionnel, précise le ministre, "un jury d'examen étudiera les livrets scolaires et nous serons extrêmement vigilants à l'assiduité des élèves".

"Ne pas léser les élèves et garantir l'équité"

Jean-Michel Blanquer a expliqué les critères qui ont servi à opter pour un baccalauréat en contrôle continu intégral. "Ce que je propose doit pouvoir tenir compte de l'ensemble des hypothèses du retour à

la normale", a-t-il expliqué. Le ministre ne souhaitait ainsi pas proposer plusieurs scénarios selon les dates de reprise possibles.

En outre, "le critère fondamental est de ne pas léser les élèves", en maintenant donc une certification cette année. Puis, la volonté de "garantir l'équité et l'égalité des candidats et de s'assurer qu'il y ait le maximum de semaines de cours, notamment au mois de juin".

Jean-Michel Blanquer estime que cette formule "va permettre de travailler tout au long du mois de juin, jusqu'au 4 juillet, et de rattraper les semaines de cours perdues actuellement", alors que le ministre s'est opposé à un report ou à une annulation d'une partie des vacances d'été.

Oral de français maintenu, E3C2 annulées

Jean-Michel Blanquer a également détaillé les modalités des autres examens de l'enseignement scolaire. Pour les épreuves anticipées de français, les écrits sont annulés et remplacés par la moyenne des notes obtenues en cours d'année - hors période de confinement. En revanche, l'oral est maintenu : il se tiendra fin juin-début juillet mais ne portera plus que sur 15 textes en voie générale et 12 en voie technologique.

La deuxième session d'E3C (E3C2) que devaient également passer ces élèves de première est annulée. La note globale, pour ces épreuves de contrôle continu, sera ainsi la moyenne de la première session, passée en début d'année 2020, et de la troisième, qu'ils passeront en milieu d'année de terminale. Quant aux épreuves de la spécialité abandonnée en terminale et de l'enseignement scientifique, prévues pendant les E3C2, ce sont là aussi les notes de contrôle continu qui seront prises en compte.

DNB, BEP et CAP en contrôle continu

Le DNB sera évalué sur la base du livret scolaire. "Tous les élèves de collège auront cours jusqu'au 4 juillet. L'obtention finale du brevet sera suspendue à un contrôle d'assiduité et l'élève devra être là jusqu'au bout pour l'obtenir", a assuré Jean-Michel Blanquer.

Pour le BEP et le CAP, ils seront "validés par le contrôle en cours de formation".

Enfin, Jean-Michel Blanquer a indiqué que les conseils de classe devront se tenir "fin juin, le plus tard possible". La date des résultats des examens est pour l'heure inconnue, même si le ministre a indiqué que "le calendrier ne sera pas très différent des années précédentes".

Dans tous les cas, a répété le ministre à plusieurs reprises, le scénario présenté reste dépendant des conditions sanitaires.

(1) En 1968, dernière forte perturbation des épreuves du baccalauréat, les épreuves écrites avaient été annulées mais une épreuve orale avait été conservée.

(2) À la session 2019, déjà perturbée, cette fois par une grève enseignante, près de 760 000 candidats s'étaient présentés au baccalauréat, dont 20 000 candidats libres.